

LICENCE PROFESSIONNELLE CHARGE D'AFFAIRE EN AGENCEMENT

Pourquoi la Licence Chargé d'Affaire en Agencement ?

La formation de Chargé d'Affaire en Agencement a été créée par l'Ecole Boule en **2001**.

C'est une forte demande de la chambre Française de l'Agencement et des équipes enseignantes avec une volonté de proposer:

- Une opportunité de poursuite d'étude aux titulaires de BTS
- Une réponse à un fort besoin des entreprises
- Une passerelle entre les formations connexes et le domaine de l'agencement
- Une formation de Bac +3 en accord avec les formations de niveau européen et la possibilité
- Une Poursuite d'étude en LMD.

Une structure :

- Ecole Boule / Support enseignant
- Université Gustave Eiffel / support du Diplôme
- Institut Francilien d'Ingénierie et des services / Héberge le support universitaire
- Centre de Formation des Apprentis Descartes / Placement et encadrement des Alternants
- Chambre française de l'Agencement / Partenaire du monde professionnel

Capacité d'accueil : 20 étudiants

Objectifs :

- Répondre à un besoin métier et de la Chambre Française de l'Agencement pour répondre à des appels d'offre d'agencement tous corps d'état d'envergure nationale et/ou internationale.
- Participer à l'essor économique en proposant une formation par l'alternance en adéquation avec la demande du marché avec un fort potentiel de placement par ce diplôme.
- Offrir à des diplômés Bac+2 une diversification leur permettant de suivre une formation diplômante et fortement professionnalisée.
- Permettre à des étudiants liés à l'entreprise par contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation d'obtenir un diplôme professionnel.

Compétences visées :

En phase de réalisation, l'agencement doit établir le dossier de plans d'exécution tous corps d'états, passer les marchés travaux, établir le planning des interventions, gérer les plans de prévention des risques, contrôler et valider tous les documents et dossiers qui lui sont soumis pour approbation (plans d'exécution des ouvrages, échantillons, ...).

L'agencement assure le pilotage et la gestion de la phase chantier et réception des ouvrages exécutés. En tant que coordonnateur de travaux, le chargé d'affaires en agencement doit posséder le sens de l'organisation et du travail en équipe.

Il doit savoir négocier avec les clients et les sous-traitants.

Il doit par ailleurs savoir rédiger des documents, négocier les prix, connaître les nouvelles techniques de construction, maîtriser le dessin (lire et établir des plans) et les logiciels informatiques du secteur (bureau d'études).

L'insertion professionnelle se fait auprès : d'entreprises du secteur de l'agencement ; de cabinets de maîtrise d'œuvre, d'architecture intérieure.

Les plus de la formation :

- Participation soutenue du secteur professionnel en particulier la Chambre Française d'Agencement

- diversité des intervenants
- alternance de la formation
- taux d'insertion professionnel.

Lieux de la formation

18 semaines de formation et 35 semaines en entreprise.

Ecole Boule - 9-21 rue Pierre Bourdan - 75012 PARIS (à 95%)

Institut Francilien d'Ingénierie des Services (IFIS) - 6/8 cours du Danube - 77700 SERRIS

Recrutement :

Candidature en ligne sur l'application candidatures.u-pem.fr du 6 février au 11 juin 2021

Renseignement :

Portes ouvertes Ecole Boule le vendredi 29 janvier 2021

Portes ouvertes de l'Université Gustave Eiffel le samedi 6 janvier 2021

Hugues ROMERO - Responsable pédagogique Hugues.Romero@ecole-boulle.org

Christian BOURRET - Responsable de formation Christian.Bourret@u-pem.fr

Exemple de dossier traité en formation

